

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 3 OCTOBRE 2024 A 18 H 00 AU FOSSAT

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 octobre à dix-huit heures, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

ETAIENT PRESENTS : VANDERSTRAETEN François, SARDA Manuel (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric, DUFOSSE Dominique (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), MAURETTE Carole, ABIVEN Jacques (Daumazan sur Arize), BALONDRAD Marie-José (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, BLANDINIERES Lydia, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond, MARTINEZ Rolande, ROUMAT Guy, SAHL Philippe (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lylane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis, (Saint-Ybars), FALLICO Gaëtano (Thouars sur Arize).

ETAIENT ABSENTS : ALLEN Vincent (Le Carla Bayle), BUFFA Roger (Durfort), Nathalie MILHORAT (Le Fossat), TEXIER Lionel (Lanoux),

ETAIENT EXCUSES: ARNAUD François (Le Fossat), LLUIS Claude, DEDIEU Alain (Lézat sur Lèze), MALBREIL Agnès (St Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou).

PROCURATIONS: ARNAUD François à COUSTURE Eliane, LLUIS Claude à GRANDET Véronique, DEDIEU Alain à COURNEIL Jean-Claude.

18 h 00 : Présentation de "La Fabrique de lien"

Présentation par Anne COURTIAL, Yvon LASSALLE de l'opération " La fabrique de lien'', une expérience territoriale d'initiatives citoyennes financée par LEADER et initiée, en partenariat avec le PETR, sur les communes de Pailhès et Castex.

ORDRE DU JOUR:

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 26 juin 2024
- 2 – Signature de l'avenant n° 10 avec Léo Lagrange Sud-Ouest (départ à la retraite)
- 3 – Validation autonomie financière du budget annexe Transport à la Demande
- 4 – SMDEA : validation de la modification du périmètre de la Communauté de Communes du Couserans
- 5 – Dossier Foncière Agricole frais de portage de Mme Iliana QUINTANA
- 6 – Aide à l'immobilier d'entreprises secteur tourisme : Camping Le Petit Pyrénéen
- 7 – Mise en œuvre du Pacte Territorial
- 8 – Election nouveaux délégués dans les syndicats suivants : SMECTOM du Plantaurel, SMIVAL, UDAC
- 9 – Désignation nouveaux membres à la CLECT, la CAO DSP et la Conférence des Maires
- 10 – Signature convention de partenariat Haies Ariègeaises

Questions diverses

Informations diverses

Le Président indique à l'assemblée que le conseil communautaire accueille 4 nouveaux élus délégués auxquels il souhaite la bienvenue, à savoir :

Monsieur Lionel TEXIER de la commune de LANOUX
Monsieur François ARNAUD de la commune du Fossat,
Madame Nathalie MILHORAT de la commune du Fossat,
Monsieur Philippe SAHL de la commune du Mas d'Azil.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2024

► Le Président propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du conseil communautaire du 26 juin 2024

L'assemblée procède au vote pour l'approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 26 juin 2024

40 votants	Votes pour	40	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

2 – SIGNATURE DE L'AVENANT N° 10 AVEC LEO LAGRANGE SUD-OUEST (DEPART A LA RETRAITE)

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que comme le prévoit la clause de revoyure de l'article 3 du contrat relatif à la délégation de service public avec Léo Lagrange, en cas de départ ou de mise à la retraite d'un membre du personnel concerné par l'exploitation du service, la communauté de communes s'engage à indemniser le délégataire à hauteur de l'indemnité de départ que celui-ci a versé au salarié retraité.

Il indique que suite au départ à la retraite, le 30 avril 2024, de Madame Inge VAN GILS, il s'agit de conclure un avenant n°10 afin de pouvoir indemniser Léo Lagrange du montant de l'indemnité de départ de ce salarié.

Il informe que le montant de cette indemnité, incluant les charges patronales, s'élève à 18 876 , 06 €.

► Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour l'autoriser à signer l'avenant n°10 avec Léo Lagrange suivant les modalités présentées.

L'assemblée procède au vote pour autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°10 avec Léo Lagrange suivant les modalités présentées.

40 votants	Votes pour	37	Votes contre	0	Abstentions	3
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

3 – VALIDATION AUTONOMIE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Service de Gestion Comptable de Pamiers a relevé une anomalie sur le mode de gestion du budget annexe SPIC du Transport à la demande, qui relevant de la M4 était géré à tort sans autonomie financière.

Il explique que la réglementation (article L.2221-4 et suivants du CGCT) impose qu'un service public industriel et commercial doit être doté : soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière, soit de la seule autonomie financière.

► Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour doter, au 1^{er} janvier 2025, le budget "Transport à la demande" de l'**autonomie financière**.

L'assemblée procède au vote pour valider l'autonomie financière du budget annexe « Transport à la Demande ».

40 votants	Votes pour	40	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

4 – SMDEA : VALIDATION DE LA MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU COUSERANS

Monsieur le Président informe l'assemblée que La Communauté de Communes Couserans-Pyrénées souhaite modifier son périmètre d'adhésion au sein du SMDEA.

Il indique que selon le procédé voté en Assemblée Générale le 20 juin 2024, chaque membre du SMDEA doit émettre un avis simple quant à cette modification du périmètre sollicitée par la Communauté de communes Couserans-Pyrénées.

Il présente un récapitulatif et le document d'orientation relatif à la modification du périmètre de la Communauté Communes Couserans-Pyrénées au sein du SMDEA (joint à la convocation).

François VANDERSTRAETEN confie aux délégués que la commune d'Artigat s'est opposée à cette modification car la municipalité souhaite condamner le dépouillement des syndicats source de surcoût pour les adhérents pérennes.

Ramon BORDALLO indique que la commune de Loubaut a également voté contre pour s'inscrire en opposition avec cette "magouille".

Jean Claude COURNEIL explique que cette modification est une initiative sollicitée par des communes du Couserans.

Carole MAURETTE informe que le Comité Syndical a déjà adopté à l'unanimité la décision de modification.

Elle souligne entendre les craintes mais ajoute que le territoire sera surement confronté à d'autres problématiques plus préoccupantes.

François VANDERSTRAETEN rappelle que Le SMECTOM a été "victime" de la même opération mais que chacun est libre de se positionner.

► Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour approuver le document d'orientation relatif à la modification du périmètre de la Communauté Communes Couserans-Pyrénées au sein du SMDEA, et de donner un avis favorable à la modification de son périmètre au sein du SMDEA.

L'assemblée procède au vote pour l'approbation du document d'orientation relatif à la modification du périmètre de la Communauté Communes Couserans-Pyrénées au sein du SMDEA, et pour donner un avis favorable à la modification de son périmètre au sein du SMDEA.

40 votants	Votes pour	34	Votes contre	3	Abstentions	3
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

5 – DOSSIER FONCIERE AGRICOLE FRAIS DE PORTAGE DE MME ILIANA QUINTANA

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que La Foncière Agricole d'Occitanie est une SAS au capital de 1,6 M€ immatriculée en 2022, qui regroupe divers actionnaires (SEM ARAC, SAFER Occitanie, Chambre Régionale d'Agriculture Occitanie, Coopération Agricole d'Occitanie, Jeunes agriculteurs Occitanie, Crédit agricole, Banque Populaire et la Caisse d'Epargne...).

Yvon LASSALLE indique que l'objectif de la Foncière Agricole d'Occitanie est de favoriser l'installation d'agriculteurs en Occitanie en rendant possible des installations durables, viables et rentables en facilitant l'accès au foncier en portant des fonciers pour le compte d'agriculteurs au moment de leur installation ou dans les 5 premières années.

Il précise qu'il s'agit d'un portage de moyen terme d'une durée de 4 à 9 ans maximum pendant la période sensible de l'installation avec un montant maximum de 150 000 €.

Depuis fin 2022, la Foncière Agricole d'Occitanie est rentrée dans sa phase opérationnelle dans le cadre de l'accompagnement de 3 installations et une confortation d'installation en Ariège dont une installation en bovin lait avec transformation fromagère sur Sieuras et une installation en ovin viande sur le territoire Arize Lèze.

Afin de faciliter et de rendre plus attractifs la mise en place des portages pour les agriculteurs dans un contexte de forte tension sur le financement des projets, il a été proposé fin 2022 de solliciter les EPCI sur une prise en charge partielle et forfaitaire des frais de portage de la Foncière directement auprès de l'exploitant.

Il ajoute que cette aide s'inscrit dans le cadre de l'article L1511-3 du CGCT relatif à l'immobilier d'entreprise.

Il propose que le soutien de La Communauté de Communes s'inscrive dans le cadre suivant :

- Bénéficiaires: agriculteurs bénéficiaires d'un portage foncier
- Assiette éligible: frais de portage HT
- Taux d'intervention : 40 % de l'EPCI
- Aide plafonnée à 10 000€ par dossier
- Pas de ciblage des aides sur filières ou modalités de production

Il précise que le montant maximum de foncier porté par la Foncière Agricole est de 150 000 € avec un pourcentage de frais de portage maximum de 17% pour 9 ans, soit un montant maximum de frais de portage de 25 500 € et une aide forfaitaire maximum à 40% de 10 200€.

Il présente le projet d'aide :

Il indique que ce second dossier doit permettre l'installation et le démarrage de l'exploitation de Mme Iliana QUINTANA (élevage ovins viande) sur les communes de Castex et de Daumazan dans de bonnes conditions.

Il précise que la Foncière Agricole d'Occitanie se porterait acquéreuse d'une partie de la propriété (34 ha 65 a 90 ca de foncier non bâti), pour un montant de 148 799 €. Le portage est prévu sur une durée de 9 ans.

Il propose que le soutien de la communauté de communes s'élève à 40 % des frais de portage (19 344 €) soit 7 738 €.

Il précise les modalités de financements suivantes pour le portage du dossier de Iliana QUINTANA:

Au moment de l'acquisition du foncier et de la mise en place du bail, l'exploitant n'a aucun frais à sa charge.

Pendant la durée du portage, il paie annuellement:

- o Une redevance de bail SAFER pour l'occupation du bien,
- o Des frais de portage contribuant au financement par la Foncière de son projet (un total de 5 à 17% du prix d'acquisition en fonction de la durée du portage et du montant du loyer),
- o Une épargne (0,5% du prix d'acquisition par an) qui lui sera rendue au terme du portage.

Au terme du portage, il a à sa charge :

- o L'acquisition du bien au prix initial avec les frais de notaires et les frais SAFER afférents,

- o Le paiement du reliquat des frais de portage payable au terme du portage,
- o Le remboursement à la Foncière des frais liés à l'acquisition initiale.

Ci-dessous le détail des modalités de portage de l'installation de Iliana QUINTANA:

Acquisition du foncier au terme du portage			Redevance de bail SAFER		
Prix d'acquisition initial payé par la foncière	X	148 799€	Redevance de bail SAFER	80 € / ha / an	2 773 € / an
Frais de notaire selon barème légal	2,02 %	3 000 €			
Frais SAFER	2%	2 976 €			
SOUS TOTAL		154 775 €	SOUS TOTAL		24 957 €

Redevance foncière (% de X)			Epargne		
Frais de notaire (achat initial)	2,02 %	3 000 €	Epargne annuelle		744 € / an
Frais SAFER (achat initial)	3 %	4 464 €			
Frais de portage	13 %	19 344 €		0,5 % de X / an	
dont frais de portage annuels	8 %	11 904 €			
dont frais de portage à terme	5 %	7 440 €			
SOUS TOTAL		26 808 €	SOUS TOTAL		6 696 €

Dominique DUFOSSE souhaite connaître la répartition des financements entre communes concernées.

Il lui ait répondu que, le seul , un co-financement communautaire intervient sur le portage pour le territoire.

► Le Président propose à l'assemblée d'allouer une aide à l'immobilier d'entreprises d'un montant de 7 738 € au projet de Iliana QUINTANA correspondant à 40 % des frais de portage.

L'assemblée procède au vote pour valider une aide à l'immobilier d'entreprises d'un montant de 7 738 € au projet de Iliana QUINTANA correspondant à 40 % des frais de portage.

40 votants	Votes pour	39	Votes contre	0	Abstentions	1
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

6 – AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES SECTEUR TOURISME : CAMPING LE PETIT PYRENEEN

Monsieur le Président présente à l'assemblée le dossier de demande d'Aide à l'Immobilier d'Entreprises secteur tourisme pour la SARL ARIE'JOIE, camping 3* Le Petit Pyrénéen situé au Mas d'Azil, accompagné par Sandra ROUGE Conseiller d'entreprise Tourisme de la CCI.

Il indique que les exploitants souhaitent développer l'activité en investissant dans des locatifs supplémentaires afin de répondre à la demande, à savoir : 2 tentes "lodge"

Il présente à l'assemblée le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	Montant
Acquisition de 2 tentes "lodes" équipées	50 827€
Travaux de terrassement	1 089 €
Barrières de sécurité entrée du camping	10 645 €
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	62 561 €

CO-FINANCEMENTS	Montant	Taux
Etablissement Public de Coopération Intercommunale 100 % de délégation d'octroi d'aide au Département	12 512 €	20 %
Sous-total financement public	12 512 €	20 %
Autofinancement privé	50 049 €	80 %
Total HT	62 561 €	

Raymond BERDOU confirme la participation du Département à 100 % de l'octroi d'aide.

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour approuver le plan de financement du projet de la SARL ARIE'JOIE, camping 3* Le Petit Pyrénéen, avec une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de 12 512 € avec délégation d'octroi de cette aide au Conseil Départemental.

L'assemblée procède au vote pour approuver le plan de financement du projet de la SARL ARIE'JOIE, camping 3* Le Petit Pyrénéen, avec une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de 12 512 € avec délégation d'octroi de cette aide au Conseil Départemental.

40 votants	Votes pour	40	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

7 – MISE EN ŒUVRE DU PACTE TERRITORIAL

Monsieur le Président annonce un cadre renouvelé pour le service public de rénovation de l'habitat (SPRH) avec un calendrier restreint de mise en œuvre d'un Pacte Territorial France Rénov' au 1^{er} janvier 2025.

Il indique qu'au niveau de la communauté de communes, ce Pacte Territorial se matérialisera par la signature d'une convention avec l'ANAH pour une durée de 3 à 5 ans renouvelable et se déclinera autour de 3 volets d'interventions:

Le volet 1 : dynamique territoriale Mobilisation des ménages, des ménages prioritaires et des professionnels

Le volet 2 : information, conseil, orientation Premières informations et conseils personnalisés

Le volet 3 : accompagnement et AMO aux propriétaires Montage des dossiers ANAH, suivi des demandes

Hervé BARTHE développe la présentation des volets du Pacte Territorial et explique qu'il s'agit, à présent, de renouveler le marché du suivi-animation du PIG (formulation actuelle) qui s'achève au 31 décembre 2024 et d'engager, par conséquent, une mise en concurrence pour une mise en œuvre au travers du Pacte Territorial à compter du 1er janvier 2025.

Laurent MILHORAT confirme que le calendrier est restreint, il indique qu'une commission "Habitat" sera réunie avant fin octobre afin de statuer sur le projet de cahier des charges.

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour approuver l'engagement dans une procédure de mise en concurrence concernant le suivi-animation de notre opération Habitat (ex PIG) constitutive d'une partie du Pacte Territorial.

L'assemblée procède au vote pour approuver l'engagement dans une procédure de mise en concurrence concernant le suivi-animation de l'opération Habitat constitutive d'une partie du Pacte Territorial

40 votants	Votes pour	40	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

8 – ELECTION NOUVEAUX DELEGUES DANS LES SYNDICATS SUIVANTS : SMECTOM DU PLANTAUREL, SMIVAL, UDAC

Monsieur Le Président informe l'assemblée qu'il convient de désigner les délégations sur les structures suivantes : SMECTOM, SMIVAL et UDAC.

► Le Président propose au conseil communautaire les modifications de délégations suivantes :

Structure	Modifications ou composition	
SMECTOM	27 Délégués titulaires :	
	M. François VANDERSTRAETEN Mme Dominique ANTOLINI M. Patrick LAFONT M. Jean-Marc BAZY M. Jean-Claude COMMENGE M. Jean-François SANS Mme Rosine MOREAUD Mme Anne COURTIAL Mme Carole MAURETTE M. Roger BUFFA M. Philippe BUSATO M. Jean-Claude COURNEIL M. Jean-Paul DEJEAN M. Mathieu DE KERIMEL	M. Jean LABORDE M. Ramon BORDALLO M. Raymond BERDOU Mme Colette RUMEAU Mme Diane GILLIOT M. Yvon LASSALLE M. Laurent MILHORAT Mme Elisabeth ALBERO M. Francis BOY M. Jean-Louis CAUHAPE M. Gaëtano FALLICO M. Philippe JALOUX M. François ARNAUD
SMIVAL	14 Délégués suppléants :	
	M. Claude LLUIS M. Vincent ALLEN M. Frédéric CAMPS Mme Lyliane DESCUNS M. Jean-Paul COSTES Mme Sylvie RANCE M. Jean AUDEBERT	Mme Rolande MARTINEZ M. Didier REY Mme Agnès MALBREIL M. Aurélien BIELSA M. Olivier RUMEAU M. Manuel SARDA Mme Claudine SACILOTTO
SMIVAL	François ARNAUD	

L'assemblée procède au vote pour les nouvelles délégations

40 votants	Votes pour	40	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

9 – DESIGNATION NOUVEAUX MEMBRES A LA CLECT, LA CAO DSP ET LA CONFERENCE DES MAIRES

Monsieur Le Président informe l'assemblée qu'il convient de désigner les nouveaux membres sur les structures suivantes : CLECT, CAO DSP et la Conférence des Maires:

► Le Président propose au conseil communautaire la désignation des nouveaux membres suivantes :

Structure	Modifications ou composition	
CLECT	30 Délégués titulaires : M. François VANDERSTRAETEN Mme Dominique ANTOLINI M. Frédéric CAMPS M. Jean-Marc BAZY M. Jean-Claude COMMENGE M. Jean-François SANS Mme Rosine MOREAUD Mme Anne COURTIAL Mme Carole MAURETTE M. Roger BUFFA M. Philippe BUSATO M. Jean-Claude COURNEIL Mme Marie GILAMA M. Jean-Paul DEJEAN M. Lionel TEXIER M. Ramon BORDALLO M. Raymond BERDOU Mme Rolande MARTINEZ Mme Lyliane DESCUNS Mme Colette RUMEAU Mme Diane GILLIOT M. Yvon LASSALLE M. Laurent MILHORAT Mme Elisabeth ALBERO M. Francis BOY M. Jean-Louis CAUHAPE M. Gaëtano FALLICO M. Philippe JALOUX M. François ARNAUD M. Jean-Marc CANTEGRIL	
CAO DSP	Membres titulaires : Jean-Claude COURNEIL Président Raymond BERDOU Carole MAURETTE Lyliane DESCUNS Laurent MILHORAT Jean-Claude COMMENGE	Membres suppléants : François ARNAUD Président Francis BOY Jean-Marc BAZY François VANDERSTRAETEN Philippe JALOUX Jean-François SANS
CONFERENCE DES MAIRES	27 Délégués titulaires : M. François VANDERSTRAETEN Mme Dominique ANTOLINI M. Frédéric CAMPS M. Jean-Marc BAZY M. Jean-Claude COMMENGE M. Jean-François SANS Mme Rosine MOREAUD Mme Anne COURTIAL Mme Carole MAURETTE M. Roger BUFFA M. Philippe BUSATO M. Jean-Claude COURNEIL M. Jean-Paul DEJEAN M. Mathieu DE KERIMEL M. François ARNAUD M. Ramon BORDALLO M. Raymond BERDOU Mme Lyliane DESCUNS Mme Colette RUMEAU Mme Diane GILLIOT M. Yvon LASSALLE M. Laurent MILHORAT Mme Elisabeth ALBERO M. Francis BOY M. Jean-Louis CAUHAPE M. Gaëtano FALLICO M. Philippe JALOUX	

L'assemblée procède au vote pour la désignation des nouveaux membres

40 votants	Votes pour	40	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

10 – SIGNATURE CONVENTION DE PARTENARIAT HAIES ARIEGEOISES

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le partenariat initié en 2021 entre la communauté de communes et l'Association "Haies Ariégeoises" pour la valorisation de l'arbre et de la haie champêtre sur le territoire communautaire et en particulier, pour l'incitation à la réalisation de plantations champêtres chez ses administrés.

Il explique que ce partenariat s'inscrit dans un champ d'action formalisé dans le cadre d'une convention :

- la communauté de communes intervient dans la protection et la mise en valeur de l'environnement à travers le portage de projets éducatifs notamment mais également dans les réalisations collectives de plantations et d'entretien des corridors végétaux ;

- L'association Haies Ariégeoises, conformément à ses missions, conduit sur le territoire deux grands types d'actions :

- L'information et la sensibilisation auprès des différents publics cibles (collectivités, agriculteurs, particuliers, entreprises, établissements scolaires).
- L'accompagnement de tous types de porteurs de projets pour la réalisation de plantations champêtre.

Il rappelle que la communauté de communes s'était, à ce titre, engagée par un montant de subvention annuel de 5 000 € sur la convention qu'il s'agit de renouveler pour la période 2024 - 2025.

Il précise pour autant qu'il n'y aura pas de versement sur l'exercice 2024 en raison d'un programme de plantation reporté.

Il indique que l'association finalise les études projets pour la plantation d'un linéaire de 252 mètres fin 2024 et un objectif de 1 068 mètres pour la prochaine campagne.

François VANDERSTRAETEN s'interroge pour savoir si il n'y a pas double emploi avec les actions du SMIVAL.

Jean Claude COURNEIL précise que le SMIVAL est partenaire sur les opérations de l'association "Haies Ariégeoises"

► Le Président propose à l'assemblée de délibérer afin de l'autoriser à signer la nouvelle convention de partenariat avec l'association "Haies Ariégeoises".

L'assemblée procède au vote pour autoriser Monsieur le Président à signer la nouvelle convention de partenariat avec l'association "Haies Ariégeoises".

40 votants	Votes pour	39	Votes contre	0	Abstentions	1
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

INFORMATIONS DIVERSES

LE SECRÉTAIRE DE SEANCE
François VANDERSTRAETEN



LE PRÉSIDENT
Jean Claude COURNEIL

